Nations Unies S/PV.6768



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6768e séance

Jeudi 10 mai 2012, à 15 heures

New York

Président :	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Kandangha-Bariki

Ordre du jour

La situation en Libye

Lettre datée du 23 mars 2012, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye (S/2012/178)

12-33511 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Lettre datée du 23 mars 2012, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye (S/2012/178)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/178, qui contient une lettre datée du 23 mars 2012, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Martin.

M. Martin (*parle en anglais*) : La Libye s'apprête à franchir une étape clef de sa transition démocratique. Le 1er mai, l'inscription des électeurs a débuté en vue de l'élection d'un congrès national – les premières élections depuis celles qui avaient été organisées, avec de considérables restrictions, il y a plus de 45 ans. La Haute Commission électorale nationale a indiqué qu'hier soir, quelque 1 024 000 électeurs avaient déjà été inscrits dans plus de 1 500 centres à travers toute la Libye. J'indiquerai plus tard les difficultés auxquelles se heurte le processus électoral, mais il s'agit d'une réalisation importante.

L'on continue d'observer des signes positifs indiquant que la Libye est en marche vers la démocratie. Après les élections locales organisées à Misrata en février, un certain nombre d'autres villes ont prévu d'élire des conseils locaux, dont certaines dans les prochaines semaines. Les Libyens font de plus en plus usage de leur liberté d'expression; les médias libres se développent à un rythme rapide; et des organisations de la société civile, dont beaucoup sont dirigées par des jeunes et des femmes, voient le jour à travers le pays. La population souhaite vivement être activement impliquée et être consultée sur les questions d'intérêt local et national – un droit dont elle avait été privée ces 42 dernières années – ainsi qu'une volonté de tenir les dirigeants responsables de leurs actes. L'on sent clairement que, pour la première fois en une génération, le peuple n'a pas peur de s'exprimer.

Avec cette liberté retrouvée, les tensions et les conflits locaux qui existaient avant la révolution, mais qui avaient été réprimés, rejaillissent plus clairement. Certaines de ces tensions ont dégénéré en conflit armé, mettant ainsi à l'épreuve la marge de manœuvre et l'autorité de l'appareil sécuritaire du Gouvernement et sa capacité à imposer la primauté du droit.

Le 26 mars, des combats ont éclaté entre des brigades des tribus Tabu et arabes à Sabha, principale ville du sud-ouest de la Libye. La situation s'est rapidement détériorée pendant les cinq jours de combats, causant 147 morts et environ 500 blessés. Au début des combats, une délégation conjointe du Gouvernement et du Conseil national de transition a été envoyée à Sabha afin de négocier un cessez-le-feu, avec l'appui de chefs tribaux locaux et les responsables des services de sécurité. Le Ministère de la défense a déployé des contingents de l'armée nationale, appuyés par les brigades révolutionnaires d'autres localités, pour aider à obtenir et à faire respecter le cessez-le-feu. Des organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations ont fourni de l'aide humanitaire aux familles déplacées dans la région.

Peu de temps après, le 1er avril, des combats ont éclaté dans l'ouest de la Libye entre les villes de Zuwara, d'un côté, et d'Al-Jumail et Regdalin, de l'autre. Des affrontements, apparemment à l'arme lourde, ont continué pendant trois jours, jusqu'à la conclusion d'un cessez-le-feu de 48 heures. Selon des rapports non confirmés, 48 personnes auraient trouvé la mort. Le Gouvernement a réagi rapidement en dépêchant une force dans cette zone pour faire appliquer le cessez-le-feu – une combinaison d'unités de l'armée nationale et du Ministère de l'intérieur et de brigades révolutionnaires de diverses villes. Il y a une longue histoire de conflits entre les deux parties, attribués généralement à des différences ethniques, aux

relations avec le régime précédent et à la rivalité pour le contrôle des routes de contrebande. Je me suis rendu dans cette zone fin avril et ai rencontré, dans les trois villes, des responsables locaux et des représentants de la société civile, qui ont exprimé leur appui aux efforts de réconciliation entrepris par le Gouvernement et le Conseil national de transition.

Le 21 avril, des combats ont éclaté pour la deuxième fois cette année dans la ville de Kufra, dans le sud-est, entre la communauté Tabu et des éléments de l'armée nationale qui avaient été déployés dans la région en février pour faire appliquer le cessez-le-feu. Le Conseil national de transition a envoyé une délégation, ainsi que des représentants du Ministère de la défense, négocier un cessez-le-feu de 48 heures. Ce cessez-le-feu a été violé 24 heures après son entrée en vigueur, par des affrontements encore plus violents, y compris, semble-t-il, à l'arme lourde. Pour mettre fin à ces affrontements, le Ministre de la défense s'est rendu dans les communautés le 25 avril, et, bien que la situation reste tendue, les combats ont cessé. Selon des rapports non confirmés, plusieurs personnes auraient été tuées et des dizaines d'autres blessées.

À chaque fois, le Gouvernement a agi rapidement, déployant des forces et des capacités de médiation immédiatement après le début des conflits; et à chaque fois, la réaction du Gouvernement s'est améliorée, tenant compte des enseignements tirés. Chaque incident a également mis en lumière le fait qu'il est nécessaire d'agir rapidement pour désamorcer les tensions locales et empêcher leur aggravation. Mais, en plus d'une réaction rapide, dans ces cas comme dans d'autres villes telles que Bani Walid et Syrte, il faut, pour remédier à ces conflits, assurer la sécurité à long terme et la prestation de services, et poursuivre une politique de réconciliation. Malheureusement, ces conflits ont alourdi la tâche déjà complexe et ambitieuse du Conseil national de transition et du Gouvernement, les contraignant à détourner leur attention d'autres priorités cruciales.

Entre-temps, le Gouvernement a également été confronté à des troubles dus au mécontentement de certaines des brigades armées. Les questions les plus litigieuses tiennent au sentiment d'injustice vis-à-vis du traitement des blessés de guerre et de la décision de suspendre les paiements versés aux ex-combattants révolutionnaires tandis que des procédures sont mises en place pour réglementer le décaissement de fonds. Les derniers incidents survenus dans le Bureau du Premier Ministre mardi, qui ont fait un mort et plusieurs blessés, illustrent la gravité de ce mécontentement, mais ils montrent également la détermination et la capacité croissantes du Gouvernement à faire face à ceux qui choisissent la voie de la violence pour obtenir ce qu'ils veulent.

La relance économique avance. Aujourd'hui, quelque 1,4 million de barils de pétrole sont produits quotidiennement. La plupart des gens ont désormais accès à leurs comptes en banque. Il existe des signes visibles d'une nouvelle activité commerciale. L'adoption du budget a permis de relancer de petits projets de construction. L'ensemble du processus de reconstruction ne sera pleinement opérationnel qu'avec le retour des compagnies et des investisseurs étrangers, préoccupés par les conditions de sécurité, bien que les entreprises privées libyennes reprennent leurs activités. Il y a eu au mois d'avril à Tripoli deux conférences sur le commerce international, qui ont été pour le Gouvernement l'occasion de présenter son plan d'investissement et de gestion pour la reconstruction et le développement du pays. Le 29 mars, le Ministère du plan a tenu une réunion avec la communauté internationale pour présenter le plan stratégique du Gouvernement, qui fait fond sur les 10 objectifs de transition énoncés par le Gouvernement provisoire en novembre et définit les plans et les objectifs sectoriels qui seront le fondement des activités du Gouvernement, ainsi que l'appui coordonné des partenaires internationaux.

Toutefois, l'ampleur des défis, conjuguée aux grands espoirs du peuple libyen qui attend des progrès concrets et rapides, a mis à rude épreuve le système politique de transition. Cinq mois se sont écoulés depuis la formation du Gouvernement, et, bien que toutes les parties aient compris que les tâches énoncées par les autorités de transition étaient ambitieuses, les pouvoirs exécutif et législatif sont de plus en plus frustrés par l'absence de progrès dans un certain nombre de secteurs. Le Conseil national de transition a demandé des explications à cet égard, et il y a eu des débats au sein du Conseil national de transition quant à la possibilité de procéder à un vote de censure. Ces débats, qui illustrent une volonté démocratique, ont créé un sentiment d'instabilité dans un système déjà fragile. Il faut que les pouvoirs législatif et exécutif coopèrent pour garantir que le peuple libyen puisse constater, dans le peu de temps qui reste avant les élections et la formation d'un nouveau gouvernement, des progrès tangibles, en particulier dans le domaine de

la sécurité et de la décentralisation des services gouvernementaux.

Il faut saluer les autorités de transition pour avoir ramené la normalité aux niveaux national et local, et pour avoir maintenu un environnement où la population peut vivre et travailler en toute liberté, où les enfants peuvent aller à l'école et où les services de base sont accessibles. Mais là où les Libyens attendent le plus de progrès, c'est dans le domaine de la sécurité : ils aimeraient voir un processus cohérent de remise sur pied des institutions, l'établissement de l'état de droit et l'intégration des forces révolutionnaires. Il reste de grands défis et de grandes lacunes, et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) continue d'appuyer les efforts du Gouvernement dans ce domaine.

Les conseillers de police de la MANUL, qui travaillent au sein du Ministère de l'intérieur, continuent de fournir un appui dans les domaines de la formation, de la sécurité des frontières, de la logistique, de la sécurité électorale et de la communication. La MANUL continue de coprésider le mécanisme de coopération internationale afin d'aider le Ministère à définir ses priorités et ses plans et à coordonner les offres d'assistance bilatérales de la communauté internationale pour assurer qu'elles répondent au mieux aux besoins de la police libyenne.

Un plan à long terme est en cours de mise en œuvre pour une réforme et une restructuration globales du Ministère de l'intérieur, y compris de la police; il nécessitera une amélioration notable des capacités dans les domaines des processus de prise de décisions, de la gestion et de la planification stratégique. Parallèlement, les crises récentes ont suscité un appel en faveur de l'accélération des efforts de réhabilitation des forces armées libyennes, et le Ministre de l'intérieur et le chef de l'état-major ont demandé aux partenaires bilatéraux et internationaux de coordonner leurs efforts en la matière.

Une dimension clef de la sécurité publique est l'intégration ou la démobilisation des combattants révolutionnaires et le contrôle des armes. La population libyenne considère les progrès dans ce domaine comme la mesure centrale des progrès réalisés au cours de la période postrévolutionnaire et de la performance du Gouvernement. Jusqu'à présent, les résultats sont mitigés. Compte tenu des faibles capacités de l'appareil de sécurité de l'État à absorber immédiatement les combattants révolutionnaires, le Gouvernement a mis en place un mécanisme provisoire sous la forme d'un Comité suprême de la sécurité (CSS), qui opère sous l'autorité du Ministère de l'intérieur et a des antennes dans tout le pays. Il est heureux que le CSS assure un commandement et un contrôle unifiés des brigades et limite leur fragmentation. Ce comité a également permis à l'État de disposer de forces auxiliaires susceptibles de seconder l'armée nationale dans les zones de crise. À ce jour, selon le Ministère de l'intérieur, entre 60 000 et 70 000 combattants se sont inscrits pour prendre part au CSS. Mais comme ce comité a été conçu comme un organe temporaire, la difficulté consiste aujourd'hui à prévoir l'intégration éventuelle de ces combattants dans le Ministère au fur et à mesure que celui-ci s'engagera dans un processus de réforme. Il est indispensable que la transition soit prioritaire, afin que le CSS ne devienne pas une structure de sécurité parallèle.

Entre-temps, la Commission pour la réhabilitation et le développement des anciens combattants continue d'enregistrer des combattants et des armes, et œuvre, de concert avec le Ministère du travail, à déterminer quelles sont les perspectives d'emplois civils. Il faut mieux coordonner les plans d'intégration, de démobilisation et de réinsertion afin d'éviter la confusion et la duplication des efforts, et la planification doit également porter sur la question du contrôle des armes et du désarmement.

Une préoccupation clef pour la Libye, et pour ses voisins, pour l'ensemble de la région et pour les partenaires internationaux, reste la sécurité des frontières. Les autorités libyennes souffrent aujourd'hui d'une insuffisance grave de capacités. Une nouvelle force de protection de la sécurité des frontières et des installations stratégiques est actuellement mise en place; les forces armées libyennes doivent être réhabilitées; les services de douanes libyens ont été privés de la plupart de leurs ressources; et les services de police et d'immigration ont besoin d'être renforcés et formés dans presque tous leurs domaines de responsabilité. Il faudra des années pour mettre en place des mécanismes effectifs de sécurité et de gestion des frontières, et cette tâche est complexe. Elle exige un effort du Gouvernement tout entier, de plusieurs ministères clefs, ainsi que la coordination et la collaboration des différents organes de sécurité de l'État à tous les niveaux. Et l'assistance continue et ciblée de la communauté internationale sera essentielle.

L’ONU continuera d’appuyer ces efforts en fournissant ses conseils, ses compétences et ses services de coordination, en étroite coopération avec les autorités libyennes et leurs partenaires bilatéraux. Parmi les priorités centrales, il demeure urgent d’élaborer un plan d’action pour améliorer la sécurité et mieux intégrer les contrôles sur la frontière méridionale, sous structures conjointes de commandement et de contrôle. L’ONU et les partenaires bilatéraux se tiennent prêts à travailler avec les autorités libyennes à l’élaboration de ce plan, qui devrait permettre de faciliter la fourniture de l’aide internationale aux différents organismes concernés.

Si je continue de croire que le Gouvernement libyen a à cœur de veiller à ce que ses concitoyens jouissent de la justice et de la primauté du droit, de sérieux obstacles entravent néanmoins ce processus. Des milliers de prisonniers restent en détention suite au conflit. Le transfert des prisons et des détenus sous la responsabilité du Ministère de la justice ne progresse que lentement. Le Ministère a indiqué qu’il avait désormais le contrôle de 31 établissements, avec en leur sein quelque 3 000 détenus. Le contrôle sur ces établissements est souvent assuré conjointement avec plusieurs autres parties, dont les brigades qui les géraient. Un nombre supplémentaire de détenus – peut-être 4 000 environ – se trouvent encore sous la garde des brigades, dans des centres de détention officiels mais aussi des lieux de détention secrets.

On signale toujours des cas de mauvais traitements et de torture. Dernièrement, la MANUL a exprimé sa profonde préoccupation suite à la mort de trois personnes dans un centre de détention de Misrata contrôlé par le Comité suprême chargé de la sécurité, et placé, par conséquent, sous l’autorité du Ministère de l’intérieur. Tous ces décès remontent au 13 avril, et nous avons lieu de croire, d’après des sources crédibles, qu’ils ont été provoqués par des tortures, et qu’au moins sept autres personnes ont été torturées dans le même centre.

J’ai pressé le Premier Ministre comme le Ministre de l’intérieur de procéder à la nécessaire enquête sur ces affaires et d’empêcher toute nouvelle maltraitance par un rigoureux régime d’inspection. Le Comité suprême chargé de la sécurité à Misrata a condamné publiquement ces actes et s’est engagé à appuyer ces enquêtes et l’action en justice qui s’impose. Nous travaillerons avec les autorités libyennes afin qu’un suivi soit assuré sur ces affaires, ainsi que sur les allégations de tortures qui nous parviennent d’autres zones de Libye, dont des centres de détention de Tripoli, Zawiya et Zintan.

Remédier à ces pratiques doit être une priorité absolue du Gouvernement, dans le cadre de l’instauration d’une nouvelle culture des droits de l’homme et de la primauté du droit au lendemain de la révolution en Libye. À cet égard, de nouveaux organes ont été mis en place au sein du Gouvernement au cours des deux derniers mois afin d’enquêter sur les plaintes relatives aux droits de l’homme. Ces incidents soulignent également l’importance d’une accélération du transfert de la responsabilité de ces détenus au Ministère de la justice, dans le cadre duquel ils seront placés sous la garde de la police judiciaire.

La MANUL œuvre activement aux côtés de l’administration pénitentiaire libyenne afin de remédier à ces problèmes de capacités et plaide pour l’adoption d’une stratégie globale en matière de poursuites judiciaires pour faire face à la situation laissée par l’ancien régime et le conflit. Cette stratégie pourrait être une contribution considérable au renforcement de la confiance dans le système juridique.

Des progrès sont également nécessaires dans la mise en œuvre d’autres aspects de la justice de transition, comme la nomination officielle des membres de la commission d’établissement des faits et de réconciliation établie dans le cadre de la loi judiciaire de transition et la recherche et l’identification des disparus.

Le 2 mai, le Conseil national de transition a adopté plusieurs nouvelles lois, dont une loi d’amnistie pour certains crimes, une loi punissant la glorification du dictateur et une loi portant sur certaines procédures intéressant la période de transition. Cette dernière stipule que les Ministères de l’intérieur et de la défense doivent prendre des mesures concernant les personnes détenues dans le cadre du conflit, qui devront soit être déférées à un tribunal ou libérées dans les deux mois. Si cette loi est appliquée dans le plein respect des normes internationales des droits de l’homme, cela pourrait constituer un pas en avant dans le règlement des affaires de détentions liées au conflit en Libye.

D’autres aspects des lois promulguées sont préoccupants et ont fait l’objet de critiques de la part de juristes libyens, y compris le Conseil national des libertés civiles et des droits de l’homme, créé par le Conseil national de transition lui-même. Le texte relatif à l’amnistie est ambigu et par conséquent ouvert à différentes interprétations, puisqu’il la fait dépendre de

ce que les actes soient réputés ou non commis « pour défendre ou protéger la révolution ». Nous cherchons à établir exactement si ces lois seront appliquées dans le respect des normes internationales des droits de l'homme, y compris l'interdiction des amnisties pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et violations graves des droits de l'homme. La criminalisation de l'expression d'une opposition aux nouvelles autorités constitue une infraction à la liberté d'expression incompatible avec les principes de la Déclaration constitutionnelle libyenne et avec les normes internationales.

Les défis croissants que la Libye doit relever pendant la période de transition, en particulier sur le plan de la sécurité, rendent urgent un règlement des questions de légitimité dans le cadre de processus électoraux précoces. La population libyenne a besoin de sentir que son gouvernement a été choisi par elle et qu'il lui rend des comptes. Je suis heureux de pouvoir indiquer, par conséquent, que les préparatifs des élections pour le Congrès national progressent.

Ainsi que l'ont demandé les autorités libyennes, l'ONU a étendu son appui à la Haute Commission électorale nationale en renforçant son rôle consultatif, en appuyant l'éducation de l'électorat, en assurant l'acquisition du matériel d'inscription sur les listes et de vote et en coordonnant les efforts d'assistance électorale des autres organisations internationales. L'équipe électorale intégrée des Nations Unies, composée de personnel de la MANUL, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, est maintenant hébergée dans les locaux de l'administration de la Commission électorale à Tripoli et déployée dans trois antennes sur le terrain : Tripoli, Benghazi et Sabha.

La Commission électorale a dû établir des bureaux annexes, trouver des entrepôts et recruter et former du personnel, en même temps qu'adopter maints règlements et arrêtés, y compris concernant l'inscription sur les listes électorales, la nomination des candidats et des entités et le processus d'observation. Comme je l'ai indiqué au début de ma déclaration, un peu plus d'un million de personnes se sont inscrites sur les listes entre le 1er et le 9 mai. Jusqu'à présent, le taux d'inscription des femmes a été relativement faible, puisqu'il se monte à environ 36 % du nombre total d'inscrits.

En raison du manque de statistiques démographiques fiables et des caractéristiques socioéconomiques très particulières de la Libye, il est extrêmement difficile d'établir d'estimation fiable de la population habilitée à voter, les hypothèses émises situant ce chiffre selon toute vraisemblance entre 3 et 3,5 millions de personnes. Les premiers chiffres des taux d'inscription, s'ils sont encourageants, montrent que le rythme des inscriptions devra s'accélérer au cours de la deuxième semaine du processus d'inscription. De fait, les chiffres quotidiens montrent déjà une accélération des inscriptions au cours des derniers jours.

L'inscription des candidats et des entités politiques présentant des listes pour le scrutin à la proportionnelle a également débuté le 1er mai, initialement pour une période de huit jours. Mais face au concert d'objections des entités politiques, la Commission a décidé le 7 mai de prolonger la période d'une semaine supplémentaire, jusqu'au 15 mai. Le nombre global de candidats et d'entités politiques inscrits est très encourageant, puisque 1 100 candidats et 47 entités politiques se sont déjà inscrits jusqu'à présent.

Si l'inscription des candidats et des entités politiques a démarré lentement, le rythme des inscriptions n'a cessé de s'accélérer, et encore maintenant, après la prolongation de la période des nominations. Toutefois, le nombre de femmes qui présentent leur candidature au scrutin uninominal est extrêmement faible : 29 seulement jusqu'à présent. C'est décevant mais sans doute peu surprenant puisque la plupart des femmes désireuses de se présenter préféraient apparaître sur la liste d'une entité politique, ces entités étant tenues par la loi de présenter une liste alternée d'hommes et de femmes.

L'éducation de l'électorat s'est avérée, dans le processus, particulièrement problématique. La Commission électorale a créé son propre matériel à cette fin pour l'ensemble du pays, avec une campagne d'affichage, des entrefilets dans les journaux, des messages textuels et des annonces de service public diffusées à la télévision. Malheureusement, ce processus a démarré tard et il est urgent d'intensifier considérablement ces activités.

L'inscription des électeurs s'est poursuivie avec un minimum de problèmes de sécurité. Un plan complet est encore en cours d'élaboration pour ce qui est de la sécurité du processus électoral, qui bénéficie

de toute l'attention du Gouvernement en haut lieu et de la forte participation des conseillers de police de la MANUL. Le Ministère de l'intérieur a mis en place un comité chargé de la sécurité pendant les élections, qui coordonnera toutes les activités au sein des préfectures et commissariats de police, ainsi qu'entre les différents maillons des services de sécurité. Le Ministère a élaboré et commencé de mettre en œuvre, sous l'égide et avec l'aide des spécialistes de la police de la MANUL, des programmes complets de formation à l'attention de tous les officiers de police qui seront chargés d'assurer la sécurité pendant les élections.

Des insuffisances sur les plans logistique, de la communication et du nombre de véhicules pourraient entraver la mise en œuvre du plan de sécurité mis en place pour les élections, et les dispositifs déployés sur le plan local seront à cet égard fondamentaux. Il est essentiel que toutes les organisations chargées de la sécurité œuvrent efficacement de concert à la mise en œuvre de ce plan.

L'issue du processus d'inscription des électeurs, de l'inscription des entités politiques, du processus de gestion des réclamations et, ce qui est peut-être le plus important, de la vérification des candidatures par la Commission Intégrité et patriotisme, sont des facteurs clefs qui influeront sur le calendrier.

Des entités politiques ont publiquement exprimé leurs préoccupations au sujet du peu de temps alloué pour l'inscription sur les listes électorales et le processus de nomination des candidats, particulièrement au vu du faible degré d'éducation civique et de développement des entités politiques. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de partis et d'entités politiques voient le jour, qu'ils tiennent congrès, mettent au point des manifestes et élisent leurs organes dirigeants. C'est un signe salutaire et tangible que le processus démocratique est en plein développement.

Je tiens à cette occasion à féliciter la Haute Commission électorale nationale, organe qui a commencé ses travaux il y a moins de quatre mois sans la moindre expérience électorale, pour la détermination qu'elle met à mener à bien le processus électoral et les efforts qu'elle y consacre, dans des conditions difficiles et un calendrier extrêmement restreint.

Les élections sont un élément de la transition; elles n'en marquent ni le début ni la fin. Elles vont contribuer à régler certaines des difficultés auxquelles se heurtent les autorités de transition, mais une fois qu'elles auront eu lieu, les Libyens doivent se remettre assidûment aux tâches à long terme d'édification de l'État. Bien que la Déclaration constitutionnelle dispose que le Congrès national sera un organe de transition et que de nouvelles élections seront organisées dans un an pour désigner la structure législative de longue durée, le Congrès national qui va être élu aura plusieurs tâches importantes à réaliser. Il lui faudra notamment former un nouveau gouvernement, nommer les membres de la Commission constitutionnelle et examiner et adopter d'importants textes de loi, notamment la prochaine loi électorale. Dans la mesure où le Congrès national sera le premier organe législatif élu en Libye depuis un demi-siècle, la MANUL et le PNUD procèdent actuellement à des consultations avec diverses parties prenantes afin de se préparer à fournir un appui à la fois en matière de procédure et sur les questions de fond au Congrès national et à la Commission constitutionnelle. Tandis que la transition démocratique franchira cette nouvelle étape, les priorités de la MANUL en termes d'assistance aux nouvelles autorités resteront la sécurité publique, les droits de l'homme, la justice transitionnelle, l'état de droit et la prolifération des armes et la sécurisation des frontières.

Comme je l'ai déjà dit à de multiples reprises dans cette salle, nous devons en permanence nous souvenir du terrible héritage et des immenses difficultés qui pèsent sur les autorités libyennes alors qu'elles s'efforcent de mettre en place un État fonctionnel fondé sur la primauté du droit et la démocratie. Le niveau de stabilité et les résultats obtenus jusqu'ici sont à porter à leur crédit. Dans le même temps, la communauté internationale doit être franche avec les autorités libyennes mais aussi avec elle-même et continuer de pointer du doigt les problèmes et les insuffisances, tout en restant engagée à aider les Libyens, par des conseils techniques et un appui concret, dans leur quête de démocratie et de stabilité. Une Libye stable et démocratique sert les intérêts de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Martin de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Moraes Cabral qui va s'exprimer en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de

sécurité sur les travaux du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye pour la période allant du 1er mars au 10 mai 2012. Par souci de concision, je vais axer mes propos sur les aspects les plus pertinents et lirai une version abrégée de ma déclaration, puisque le rapport va être distribué dans son intégralité et qu'il sera également disponible sur le site Web du Comité.

Comme le Conseil le sait, le Comité était saisi de deux documents importants. Le premier était le document de travail établi par le Groupe d'experts (S/2012/178, annexe), intégrant les contributions du Groupe d'experts, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), du Bureau des affaires de désarmement, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sur les menaces et les problèmes que pose la prolifération dans la région des armes en provenance de Libye. Le second document était le rapport final du Groupe d'experts (S/2012/163, annexe) sur la mise en œuvre des mesures pertinentes, notamment l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs. Ces deux documents sont désormais accessibles au public sur le site Web du Comité. Je voudrais m'arrêter tout d'abord sur le document relatif à la prolifération des armes, laquelle, je le crois, devrait être notre grand sujet de préoccupation. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes.

Premièrement, au moment de la rédaction du rapport, aucun système portable de défense antiaérienne (MANPADS) provenant de Libye n'a été saisi hors de ce pays. Toutefois, il existe d'importants facteurs de menace, ce qui justifie de nouvelles mesures en vue d'atténuer les risques que pourraient créer de tels systèmes.

Deuxièmement, il existe des preuves indubitables que d'importantes quantités d'armes ont quitté la Libye au cours du conflit, notamment des armes légères et de petit calibre et leurs munitions, ainsi que des explosifs. En outre, plusieurs facteurs peuvent favoriser la prolifération.

Troisièmement, l'accroissement des quantités disponibles d'armes et de matériel connexe dans la région du Sahel a probablement alimenté l'insécurité préexistante, en particulier dans le nord du Mali.

Quatrièmement, il faut engager les pouvoirs publics libyens à tous les niveaux dans les efforts globaux visant à contrôler les armes et à lutter contre leur trafic.

Enfin, au niveau régional, il faut s'efforcer de renforcer le contrôle des frontières, ainsi que la coopération régionale, les activités de coordination et l'échange de renseignements et de juguler la menace particulière que représentent les MANPADS. Le document du Groupe d'experts se conclut sur une série de recommandations précises visant à contrer la menace de la prolifération d'armes illicites dans la sous-région et dans la région du Sahel.

Je passe maintenant au rapport final du Groupe d'experts établi conformément à la résolution 1973 (2011). Entre autres choses, le rapport s'intéresse aux transferts de matériel militaire vers la Libye depuis l'imposition de l'embargo sur les armes, aux cas de non-respect de l'interdiction de voyager et aux cas de non-respect des mesures de gel des avoirs. Le Groupe d'experts formule un total de 21 recommandations adressées soit au Conseil de sécurité, soit au Comité, soit aux États Membres, notamment la Libye. Le Conseil et le Comité 1970 ont déjà donné suite à plusieurs de ces recommandations.

Le 9 avril, les membres du Comité sont convenus d'inviter le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la MANUL, M. Ian Martin, à rencontrer le Comité afin de procéder à un échange de vues sur cinq des recommandations du Groupe d'experts et de débattre des relations de travail entre la MANUL et le Groupe. Hier, les membres du Comité ont eu un échange de vues fructueux avec M. Martin. J'espère que d'autres de même nature suivront. Je suis convaincu qu'il est absolument primordial d'établir des contacts étroits entre le Comité, le Groupe d'experts et la MANUL pour garantir une bonne coordination et éviter les chevauchements d'activités. Nous avons également prévu de rencontrer le Représentant permanent de la Libye, en compagnie de représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Au 9 mai, le Comité a traité un total de 38 notifications ou demandes de dérogation concernant l'embargo sur les armes, 154 notifications ou demandes de dérogation pour le gel des avoirs et 25 demandes d'éclaircissement.

Je terminerai mon propos en signalant qu'à ce jour, le Comité a reçu les rapports de 57 États Membres concernant la mise en œuvre des mesures prévues. Le 2 avril, j'ai envoyé une note verbale à tous les États Membres rappelant à ceux qui n'avaient pas encore présenté leur rapport de mise en œuvre au Comité de le faire sans délai. Le même jour, le Comité a mis à jour sa liste des individus et entités visés par l'interdiction de voyager ou le gel des avoirs, en y incorporant les dernières informations transmises par le Groupe d'experts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Moraes Cabral de son exposé.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 35.